

# Arrêté du 18 août 2009 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2001 concernant l'horaire de service dans le transport sanitaire

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

|                      |                                                                                                                                       |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 29/08/2009                                                                                                                            |
| Juridiction / Nature | ARRETE                                                                                                                                |
| NOR / Numéro         | DEVT0913656A                                                                                                                          |
| URL Légifrance       | <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021002719">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021002719</a> |

## RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le directeur des services de transport au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et le directeur [...]

[...]d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies[...]

## TEXTES VISÉS

---

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, Vu le code du travail, notamment ses articles L. 3121-10 et L. 3121-52 ; Vu le décret n° 2003-1242 du 22 décembre 2003 relatif à la durée du travail dans les entreprises de transport routier de personnes, notamment son article 13 ; Vu l'arrêté du 19 décembre 2001 concernant l'horaire de service dans le transport sanitaire et son annexe ; Vu la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires de transport en date du 21 décembre 1950, étendue par l'arrêté du 1er février 1955, et ses avenants étendus ; Vu l'accord-cadre du 4 mai 2000 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport sanitaire et ses avenants étendus, Arrêtent :

---

## RÉFÉRENCE

---

ARRETE DEVT0913656A du 29 août 2009, « Arrêté du 18 août 2009 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2001 concernant l'horaire de service dans le transport sanitaire ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021002719> (consulté le 30 août 2026).